

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 19 février 2025*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENÇE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Anne-Gaud MILLORIT, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDE donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry Andrieux,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Pierre-Alexis BLEVIN, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Josyane BERTIN

**Délibération n°2025-012**

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 7

**DECHETS MENAGERS  
SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DECHETS KERVAL CENTRE ARMOR  
RETRAIT DE DINAN AGGLOMERATION – AVIS**

Dinan Agglomération est devenue adhérente à Kerval Centre Armor, en lieu et place de l'ex-communauté de communes du Pays de Matignon, au titre des communes de Matignon, Fréhel, Pléboulle, Plévenon, Ruca, Saint-Cast-le-Guildo et Saint-Pôtan. Par courrier en date du 26 juin 2023, le Président de Dinan Agglomération avisait le Président de Kerval Centre Armor de son souhait de quitter le syndicat. En effet, la structure intercommunale est rattachée à trois syndicats mixtes pour ce qui concerne le traitement des déchets ménagers.

Dans un souci de simplification des schémas de traitement, d'harmonisation des pratiques et d'optimisation de la gestion du traitement des déchets de Dinan Agglomération et au regard du faible poids de l'agglomération dans le syndicat mixte Kerval Centre Armor (3% de la population desservie par le Syndicat et 4,7 % des contributions des membres pour l'année 2023), Dinan Agglomération souhaite se retirer du syndicat mixte Kerval Centre Armor au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une étude d'impact lancée par Dinan Agglomération, a relevé les impacts suivants :

- Volet financier : l'étude fait apparaître une perte de CAF de 700 000 €/an relatif au départ de Dinan Agglomération,
- Volet patrimonial : Dinan Agglomération serait en droit de réclamer une soulte de 80 000 €. De plus, une seule installation est sur le territoire de Dinan Agglomération, à savoir l'ancien site d'enfouissement de Ruca, aujourd'hui en post-exploitation.

Afin de couvrir l'impact financier annuel du retrait du secteur de Matignon de Kerval Centre Armor, Dinan Agglomération propose de modifier la convention existante de coopération entre Kerval Centre Armor et le syndicat mixte des pays de Rance et de la Baie (SMPRB), à savoir :

- Continuation des apports des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMr) du secteur de Matignon sur l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Planguenoual de 2025 à juin 2027, aux conditions tarifaires appliquées aux adhérents de Kerval Centre Armor,
- A partir de juin 2027, révision des quantités d'échanges d'OMr issus de Kerval Centre Armor à destination de l'UVE de Taden avec déduction des quantités du secteur de Matignon,
- Concernant la collecte sélective, révision à la hausse des quantités d'apport issus du SMPRB à destination du centre de tri GENERIS afin de compenser la perte des tonnages du secteur de Matignon.

Coté patrimonial, Dinan agglomération s'engage à renoncer à la soulte de 80 000 € et à récupérer la propriété de l'ancien site d'enfouissement de Ruca.

Lors du Comité syndical du 30 octobre dernier, le retrait de Dinan Agglomération du périmètre syndical au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, Lamballe Terre & Mer dispose d'un délai de trois mois à partir du 27 novembre 2024 pour se prononcer sur ce retrait. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de Lamballe Terre & Mer sera réputée défavorable.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

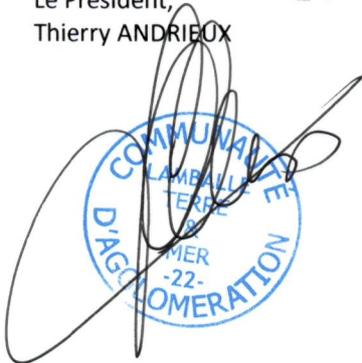
- Emet un avis favorable au retrait de Dinan Agglomération du syndicat mixte Kerval Centre Armor au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 28 FEV. 2025  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le 3 MAR. 2025  
De la publication le

 3 MAR. 2025

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL   
Directrice  
Administration Générale